

Brevet de Technicien Supérieur Maintenance des Systèmes « MS »

Systemes de production | Option A

Systemes énergétiques et fluidiques | Option B

Contact

Ensemble scolaire Saint-Louis
Centre de formation
Clos Soubeyran BP 518
26402 Crest

Tel : (+33) 04 75 25 66 38

www.stlouis26.eu

marie-laure.blanc@stlouis26.eu

SIRET 77940962200015

Numéro déclaration d'activité 82 2600688 26

[RNCP 36968](#)



Objectifs

Option A | Systèmes de production

Le technicien supérieur chargé de la maintenance des systèmes option « systèmes de production » est un technicien de terrain exerçant dans les entreprises faisant appel à des compétences pluri technologiques, ses savoirs et savoir-faire sont issus des domaines du génie mécanique et du génie électrique lui permettant de contribuer à l'optimisation de la disponibilité de l'actif immobilisé dans les industries de production et de service. On distingue deux types d'exercice du métier :

- Le technicien en poste fixe, sur un site nécessitant, compte tenu de sa taille ou de sa complexité technique, la présence en permanence de personnels techniques ;
- Le technicien itinérant, travaillant en grande autonomie avec des moyens modernes mis à disposition par l'entreprise.

Option B | Systèmes énergétiques et fluidiques

A une époque de mondialisation, de haute technologie et de révolution énergétique, toutes les entreprises peuvent être amenées à travailler sur de nouveaux systèmes et de nouvelles machines. Le technicien supérieur, chargé de la maintenance des équipements énergétiques, veille au bon fonctionnement des installations dans les applications variées telles que le chauffage, la climatisation, le froid, le sanitaire, et les équipements des énergies renouvelables (cogénération, pompes à chaleur, ...). Il peut être en poste fixe ou itinérant en fonction des entreprises.

Compétences et Options

Option A | Systèmes de production

Dans le cadre de la qualité définie par l'entreprise, le technicien supérieur de maintenance industrielle, par son esprit d'analyse et de synthèse, sera capable :

- De réaliser des interventions de maintenance correctives et préventives ;
- D'identifier une défaillance, analyser les causes, participer à la remise en état, et évaluer le coût ;
- D'organiser les travaux des différentes activités du service de Maintenance ;
- D'améliorer la sûreté de fonctionnement ;
- D'animer et d'encadrer les équipes du service de maintenance ;
- De rédiger les rapports et d'assurer la communication entre les services de production et de conception des moyens et/ou des produits ;
- D'organiser les interventions sur un même site ou le territoire et dialoguer avec les intervenants extérieurs.

Option B | Systèmes énergétiques et fluidiques

C'est un technicien polyvalent qui s'efforce, quelles que soient les installations et les situations techniques, d'apporter des solutions aux différents problèmes rencontrés. Lors du dépannage, il doit développer fortement l'analyse pour déterminer l'origine du problème. Sur les petites installations, il est amené à conseiller le client sur des solutions adaptées. Il sera capable :

- D'identifier une défaillance, analyser les causes, participer à la remise en état, et évaluer le coût ;
- D'organiser les travaux des différentes activités du service de maintenance ;
- D'améliorer la sûreté de fonctionnement ;
- D'animer et d'encadrer les équipes du service de maintenance ;
- De rédiger les rapports et d'assurer la communication entre les services de production et de conception des moyens et/ou des produits ;
- D'optimiser les réglages et les performances des installations.

Méthode utilisée

Cours théoriques et exercices pratiques : culture générale et expression, Anglais, Mathématique, Physique et Chimie.

Formations Pratiques : maintenance en atelier, Suivi des projets, Travaux Pratiques

Enseignements options A + B

Enseignement professionnel

- Etude des systèmes de production ;
- Analyse fonctionnelle et structurelle ;
- Automatismes et informatique industriel ;
- Techniques de maintenance et de conduite ;
- Organisation de la maintenance ;
- Santé, sécurité, environnement, énergie.



Enseignement général

- Mathématiques ;
- Culture générale & expression ;
- Sciences physiques et chimiques ;
- Anglais.

Prérequis

Le BTS Maintenance des Systèmes est accessible :

- Aux bacheliers professionnels ;
- Aux titulaires d'un bac technologique STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) ;
- Aux bacheliers de la filière générale (orientation scientifique) qui font preuve de technicité ;
- Aux autres diplômes de même niveau avec un parcours aménagé par équivalence.

Modalités et délais d'accès

- Retraits des dossiers de candidatures et inscriptions à partir du mois de janvier (nous contacter) ;
- Adaptabilité possible de la formation aux personnes en situation de handicap (nous contacter) ;
- Commission de validation des dossiers en avril-mai ;
- Entretien individuel mai ;
- Décision définitive de validation des candidatures fin juin ;
- Date d'entrée en formation : septembre.

Personnes en situation de handicap

Notre établissement étudie de manière individualisée avec chaque personne en situation de handicap (PSH) : l'accessibilité des locaux, l'accessibilité des outils et matériels pédagogiques, et l'adaptation des modalités d'examen. Au sein de notre personnel, un référent PSH dédié à ces fins vous accueillera et vous précisera toute mesure d'accompagnement.

Méthodes d'évaluation

- Évaluations hebdomadaires ;
- Rédaction d'un rapport en fin de première année et soutenance d'un projet en fin de deuxième année ;
- Épreuves ponctuelles écrites et orales en fin de cursus ;
- Validité de l'examen par blocs de compétences, Diplôme de l'Éducation Nationale de niveau 5.
- Répertoire national des certifications professionnelles, RNCP 35338 :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35338/>

Coût

Aucun frais d'inscription, aucun frais de formation.

Poursuite d'études et Passerelles

Le BTS est un diplôme conçu pour une insertion professionnelle.

Licences professionnelles

Cependant, il est possible de poursuivre en licence professionnelle (du secteur de la maintenance, de la gestion industrielle, de la production industrielle ...), en licence LMD (mention sciences pour l'ingénieur par exemple) ou encore vers une école d'ingénieur (après une classe préparatoire technologie industrielle post-bac+2 type ATS).

Exemples de formations possibles – option A

- Licence pro maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie ;
- Licence pro maintenance et technologie : contrôle industriel.

Exemples de formations possibles – option B

- Licence pro gestion et maintenance des installations énergétiques ;
- Licence pro maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie.

Qui peut bénéficier d'un contrat d'apprentissage ?

L'âge minimum est de 16 ans. Il peut être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3ème.

L'âge maximum est de 29 ans (révolus, 30 ans moins 1 jour).

L'âge maximum peut être porté à 34 ans (révolus, 35 ans moins 1 jour) dans les cas suivants :

- L'apprenti veut signer un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu ;
- Le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ;
- Le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour inaptitude physique et temporaire

Dans ces cas, il ne doit pas s'écouler plus d'1 an entre les 2 contrats.

Durée et déclinaison de la formation

La période de formation consiste à fournir un enseignement technique complété par des périodes de travail en entreprise. Sa durée est de 24 mois comprenant un rythme d'environ 1 semaine en entreprise et 1 semaine en Centre de Formation. Possibilité de rendez-vous pour l'étude de cas particuliers.

Le salaire de l'apprenti – contrat d'apprentissage

Si vous souhaitez réaliser un contrat d'apprentissage ou que vous vous trouvez déjà en apprentissage, il faut savoir que la rémunération est différente en fonction de votre âge mais également de votre année d'études.

Vous pouvez signer un contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans.

	< 18 ANS	18 - 20 ANS	21 - 25 ANS	26 ANS et +
1ÈRE ANNÉE	27% Smic	43% Smic	53% Smic	Salaire le + élevé entre le Smic et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
2ÈME ANNÉE	39% Smic	51% Smic	61% Smic	
3ÈME ANNÉE (redoublement)	55% Smic	67% Smic	78% Smic	

au 01/01/2024	Euros (€)		
Valeur du SMIC	Horaire	Mensuel	Annuel
Brut	11,65	1766,92	21203.04

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2300>

Le montant du Smic net perçu par le salarié dépend de l'entreprise concernée et de certaines cotisations liées au secteur d'activité

Certificateur : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Date de publication de la fiche : 19/10/2022